Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 153-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Monsieur Victorio CHARDELA en date du 3 septembre 2026
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement de l'exposition d'articles de literie pour vente,

ARRETE

Article 1: Pour faciliter le bon déroulement de cet évènement, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits, **Place du Monument aux morts le jeudi 12 novembre 2026 de 7h00 à 14h00.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 28 octobre 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU (Haute-Loire)